

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
SAMEDI, LE 1^{er} NOVEMBRE 2014 DE 13h30 à 16H30**

Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles (le Musée) à Yellowknife

Étaient présents :

La Fédération franco-ténoise (FFT)	Richard Létourneau, Président (par conférence téléphonique) Paul Fleury, 1 ^{er} Vice-président sortant André Légaré, Président d'assemblée Jean de Dieu Tuyishime, Directeur général et secrétaire de l'assemblée
Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY)	Jean François Pitre, Président et délégué Frederick Deschênes, Membre et délégué Jacques-Benoît Roberge, Membre et délégué Étienne Croteau, DG AFCY Rosalie Darveau, Coordinatrice
Association des francophones de Fort Smith (AFFS)	Marie-Christine Aubrey, Présidente et déléguée Gaële St-Louis, Déléguée
Association franco-culturelle de Hay River (AFCHR)	Klaudia Mika, Agente de dével. et déléguée Christian Girard, membre et délégué Philippe Beaupré, membre et délégué François Lamy, délégué
Association des francophones du Delta de Mackenzie (AFDM) (participation par conférence téléphonique)	Soochit Bhadratha, délégué Claire Ouellet, membre et déléguée André Ouellet, délégué François Ouellet, délégué
Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY)	Jacques Lamarche, président et délégué

Aquilon	Alain Bessette, Éditeur Denis Lord, journaliste
Délégués aux tables nationales	Roxanne Valade, déléguée SSF Océane Coulaudoux, RESDAC
Fédération Franco-Ténoise (Équipe de la permanence)	Nathalie Claing, Adjointe administrative Nuka de Jocas McCrae, Jeunesse TNO Nicolas Carrière, Immigration TNO Lise Thériault, Réseau TNO Santé
LES INVITÉS	
Gouvernement des TNO	Benoit Boutin, Secrétariat AF Lorne Gushue, Secrétariat AF Lisa Berthier, MSSS
Patrimoine Canadien	Christine Raffaëlli
Commissaire aux langues officielles	Deni Lorieau
Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDETNO)	Audrey Marceau
Collège Nordique francophone	Pierre Joly
YK1	Jean-Marie Mariez
Membres de la communauté	Oscar Aguirre

1. Mot de bienvenue du président

Monsieur Richard Létourneau, président de la Fédération Franco-Ténoise (FFT), salue tous les délégués et invités en les remerciant de s'être rendus disponibles pour cette importante rencontre pour le réseau associatif franco-ténois. Il souligne que la météo a fait que lui et les délégués d'Inuvik ne pouvaient pas participer que par conférence téléphonique. Il souhaite à tous une excellente assemblée. Il déclare l'ouverture de la 36^e assemblée générale annuelle à 13h20

2. Appel des délégués et vérification du quorum

Le président de la FFT, Richard Létourneau procède à l'appel de chaque délégation des tables de concertation des quatre communautés francophones des Territoires soit Inuvik, Yellowknife, Hay River et Fort Smith. Il constate le quorum ainsi que la régularité de l'avis de convocation adressé le 15 septembre 2014 à tous les membres du conseil d'administration (CA) de la FFT, et à la présidence des associations membres de la FFT.

3. Choix d'une présidence d'assemblée et d'un secrétaire

Les délégués conviennent de nommer Monsieur André Légaré comme président d'assemblée. La proposition ne soulève aucune discussion. Tous les délégués expriment leur accord par voie de résolution. Le président remercie Monsieur Légaré de sa collaboration généreuse.

IL EST PROPOSÉ Que Monsieur André Légaré soit nommé président d'assemblée.

Résolution 14-11-01-01

Proposée par Jean François Pitre

Secondée par Marie Christine Aubrey

Adoptée à l'unanimité

Le président invite les délégués à nommer un/une secrétaire d'assemblée. Jean de Dieu Tuyishime est proposé à cette fonction qu'il accepte.

IL EST PROPOSÉ Que Jean de Dieu Tuyishime soit nommé secrétaire d'assemblée.

Résolution 14-11-01-02

Proposée par Christian Girard

Secondée par Jean François Pitre

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Avant de continuer plus loin, le président de la FFT propose les modifications suivantes :

- a) Commencer par l'AGA des Sociétés apparentées
- b) Reprendre l'ordre du jour de l'AGA de la FFT tel que présenté (point 4 à 15)

- c) Déplacer les points 6.3 et 6.4 des rapports annuels pour les discuter après l'adoption et/ou modification des Statuts et Règlements de la FFT (point 15)
- d) Ajouter dans Affaires diverses la nomination des membres à la table de propositions

IL EST PROPOSÉ Que l'ordre du jour soit adopté aux conditions précitées.

Résolution 14-11-01-03

Proposée par Christian Girard

Secondée par Claire Ouellet

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ Que l'assemblée générale annuelle de la FFT soit ajournée pour faire l'assemblée générale annuelle des Sociétés apparentées de la FFT.

Résolution 14-11-01-04

Proposée par Richard Létourneau

Secondée par Marie-Christine Aubrey

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle de la FFT reprend ses travaux à 13h45 après l'assemblée générale annuelle des Sociétés apparentées de la FFT.

5. Lecture et adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2013

Le président d'assemblée accorde cinq minutes d'examen du document pour en vérifier la conformité.

IL EST PROPOSÉ Que le procès-verbal de l'AGA du 16 novembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Résolution 14-11-01-05

Proposée par Marie-Christine Aubrey

Secondée par Jean François Pitre

Adoptée à l'unanimité

6. Rapports annuels

6.1 Rapport du président

Le président présente son rapport aux délégués et aux invités. Les points saillants de son rapport sont :

- Changement du visage de la FFT, une équipe d'employés entièrement renouvelé
- Le plan de développement global qui a été réévalué et la solidification des communautés à l'extérieur de Yellowknife
- Les compressions de Patrimoine canadien et la situation financière de l'organisme
- Les travaux du comité de consultation et de coopération entre GTNO et la FFT
- L'appui de la FFT à la Commission scolaire francophone et l'association des parents ayants droits de Yellowknife (APADY) dans leurs démarches

pour l'obtention des infrastructures et les droits de gestions des écoles francophones dans les TNO

- La révision des Statuts et Règlements de la FFT

IL EST PROPOSÉ Que les délégués accueillent le dépôt du rapport du président.

Résolution 14-11-01-06

Proposée par Gaëlle St-Louis

Secondée par Jacques-Benoît Roberge

Adoptée à l'unanimité

6.2 Rapport de la direction générale

Le directeur général, Jean de Dieu Tuyishime, présente le rapport de M. Léo-Paul Provencher qui l'a précédé d'avril 2013 à mi-février 2014 et son rapport pour la période allant de mi-février à fin mars 2014.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués accueillent le dépôt du rapport de la direction générale.

Résolution 14-11-01-07

Proposée par Jacques-Benoît Roberge

Secondée par Jean-François Pitre

Adoptée à l'unanimité

7. Rapport financier pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

7.1 – La FFT

Le trésorier de la FFT, M. Frédérick Deschênes, présente sommairement l'état des résultats de la gestion financière de l'organisme au cours de la dernière année financière.

Les délégués adressent leurs questions pour une bonne compréhension des états financiers présentés.

CONSIDÉRANT QUE la firme Bergeron & Co. a procédé à la vérification de la Fédération franco-ténoise pour la période débutant le 1^{er} avril 2013 et prenant fin le 31 mars 2014.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'Administration (CA) de la FFT a étudié ledit rapport financier lors de sa rencontre du 9 septembre 2014 et qu'il en recommande l'adoption à l'Assemblée générale annuelle.

IL EST PROPOSÉ Que l'Assemblée reçoive le rapport financier vérifié 2013-2014 de la Fédération franco-ténoise tel que produit par la firme Bergeron & Co.

Résolution 14-11-01-08

Proposée par Frederick Deschênes

Secondée par Jean-François Pitre

Adoptée à l'unanimité

7.2 – La FFT et les Sociétés apparentées

Ce point a été discuté lors de l'Assemblée générale annuelle des Sociétés apparentées.

8. Nomination d'une firme de vérificateurs comptables pour l'année 2014 / 2015

IL EST PROPOSÉ Que l'Assemblée mandate la Firme Bergeron & Company pour effectuer la vérification des opérations de la Fédération franco-ténoise et de ses firmes apparentées pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2014 et prenant fin le 31 mars 2015.

Résolution 14-11-01-09

Proposée par Frederick Deschênes

Secondée par Marie-Christine Aubrey

Adoptée à l'unanimité

9. Cotisation annuelle

Le président de la FFT rappelle aux délégués que la cotisation des membres associatifs est de 100 \$. Il souligne certains points suivant :

- La cotisation n'a pas été revue il y a plus de 10 ans;
- S'il est vrai que les membres paient leurs cotisations pour la tenue du conseil territorial des présidences et des permanences (CTPP), l'AGA coûte aussi cher sinon plus que les CTPP;
- Il faut dans l'avenir revoir la cotisation basée sur les coûts moyens que la Fédération doit défrayer pour l'organisation des forums et des AGA.

Les délégués ont discuté et échangé leurs idées sur ce point.

IL EST PROPOSÉ Que l'Assemblée maintienne la cotisation annuelle des membres associatifs à 100 \$ par an.

Résolution 14-11-01-10

Proposée par Richard Létourneau

Secondée par Jacques Lamarche

Adoptée à l'unanimité

Jacques-Benoît Roberge s'abstient.

10. Prévisions budgétaires 2014-2015

Le directeur général de la FFT, Jean de Dieu Tuyishime, présente les prévisions budgétaires de l'organisme pour la période 2014-2015. Le conseil d'administration de la FFT a examiné le document préparé lors de sa réunion du 28 octobre 2014.

Les délégués adressent leurs questions pour avoir une bonne compréhension de cette prévision budgétaire de la FFT pour la période 2014-2015.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués adoptent les prévisions budgétaires de la FFT 2014-2015 telles que recommandées par le CA.

Résolution 14-11-01-11
Proposée par Jean-François Pitre
Secondée par Jacques-Benoît Roberge
Adoptée à l'unanimité

11. Priorités de la Fédération pour 2014-2015

Le président de la FFT, Richard Létourneau, présente et commente les priorités proposées par le CA de la FFT lors de sa séance de travail du 28 octobre 2014. L'énoncé de ces priorités est la suivante :

- 1) À l'égard de son mandat de faciliter la concertation et le partenariat au sein de la communauté franco-ténoise, la FFT procédera à une évaluation systématique des résultats du plan de développement global 2010-15 que le forum communautaire a développé et adopté. Cette évaluation sera faite à l'aide de ressources professionnelles en collaboration avec les membres du forum et constituera la première étape à l'établissement d'une suite à la planification globale communautaire pour les cinq prochaines années.
- 2) À l'égard de son rôle de porte-parole de la communauté auprès des gouvernements, de même qu'à son mandat de fournisseur de services à la communauté franco-ténoise, la FFT renouvellera ses orientations stratégiques au cours de la prochaine année. Il lui faudra tenir compte des mandats de ses membres et de ses partenaires communautaires, ainsi que des enjeux émergents dans ses interventions avec les instances gouvernementales.
- 3) À l'égard de sa gouvernance interne, la FFT révisera son cahier des politiques en entier.

Le président répond aux questions et inquiétudes des déléguées quant à l'appui de la FFT à ses membres.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués adoptent les priorités soumises pour 2014-2015 comme étant celles de la FFT.

Résolution 14-11-01-12
Proposée par Jean-François Pitre
Secondée par Christian Girard
Adoptée à l'unanimité

12. Résolutions des membres associatifs et du CA de la FFT

Le CA de la FFT propose à l'AGA l'adoption de deux résolutions. Le président Richard Létourneau fait la lecture de ces résolutions dont l'énoncé est ici-bas.

Résolution #1

- Attendu que la FFT a fait une offre d'achat du bureau de poste de Yellowknife au gouvernement fédéral en 2008 et que l'offre fut refusée malgré le fait qu'elle soit la plus élevée;
- Attendu que la FFT a déposé une plainte au Commissariat aux langues officielles du gouvernement fédéral en 2009 et que ladite plainte fut jugée fondée par le commissaire;

- Attendu que le commissaire exigea que le ministère des Travaux publics adopte une politique interne reconnaissant les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de la vente d'édifices excédentaires et que cette politique entre en application en date du 1^{er} avril 2012;
- Attendu que le ministère n'a toujours pas rempli son obligation et s'est contenté de consulter les organismes représentant les minorités linguistiques à l'hiver 2013 (FCFA et RDÉE; QCGN et CEDEC);
- Attendu que le ministère des travaux publics renvoi désormais la balle au Conseil du Trésor quant à la responsabilité d'adopter les politiques entourant la vente d'édifices excédentaires;

IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE :

- *qu'une lettre soit envoyée à la ministre des Travaux publics pour lui demander l'état d'avancement du dossier au sein de son ministère;*
- *qu'une copie de la lettre soit envoyée au commissaire aux langues officielles ainsi qu'au président du Conseil du Trésor;*
- *qu'advenant une réponse insatisfaisante à sa demande, la FFT demande une rencontre avec les ministres concernés.*

Résolution #2

- Attendu que le Commissariat aux langues officielles des TNO est une institution essentielle au respect des droits linguistiques des citoyens et citoyennes des TNO;
- Attendu que le Commissariat aux langues officielles se rapporte à l'Assemblée législative et lui permet de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de sa Loi sur les langues officielles;
- Attendu que le rapport annuel de la précédente commissaire est fragmentaire et de nature à discréditer le sérieux de l'institution même que constitue le Commissariat;
- Attendu que la commissaire en poste ne rencontre pas les attentes de la communauté en ce qui a trait à l'accessibilité de son bureau, à sa visibilité et au traitement des plaintes qui lui sont soumises;

IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE :

- *que la FFT rencontre la commissaire pour lui faire part de ses préoccupations;*
- *que la FFT rédige des recommandations visant l'amélioration du travail du Commissariat, notamment en ce qui a trait au temps de travail du poste de commissaire, à l'emplacement de son bureau, aux compétences linguistiques de son personnel et à ses outils de communications avec le public;*
- *que ces recommandations soient soumises à la commissaire ainsi qu'au président de l'Assemblée législative des TNO.*

Après une bonne discussion sur les résolutions soumises, les délégués optent pour un vote individualisé de chacune des résolutions.

P.S : Jacques-Benoît Roberge s'est retiré du débat et des votes de ces résolutions pour des raisons d'apparence de conflit d'intérêt avec son travail.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués adoptent la résolution #1 telle que proposée par le CA de la FFT.

Résolution 14-11-01-13

Proposée par Richard Létourneau

Secondée par Claire Ouellet

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ Que les délégués adoptent la résolution #2 telle que proposée par le CA de la FFT.

Résolution 14-11-01-14

Proposée par Christian Girard

Secondée par Jacques Lamarche

Adoptée à l'unanimité

13. Élection de la première et deuxième vice-présidence de la FFT

13.1 Précision sur l'interprétation des Statuts et Règlements

Le président d'Assemblée, André Légaré, s'assure que la question de précisions sur l'interprétation des statuts et règlements pour assumer les responsabilités associées aux élections de leur dirigeant a été réglée. L'information a été circulée.

13.2 Nomination d'une présidence et d'un secrétaire d'élection

Le président d'Assemblée, André Légaré, propose aux délégués de régler la question de la présidence et du secrétariat d'élection.

IL EST PROPOSÉ par l'Assemblée Que André Légaré soit élu président des élections et que Jean de Dieu Tuyishime en soit le secrétaire.

Résolution 14-11-01-15

Proposée par Christian Girard

Secondée par Marie-Christine Aubrey

Adoptée à l'unanimité

13.3 Rapport de mise en candidature

Jean de Dieu Tuyishime fait la lecture du rapport des travaux du comité de mise en candidature. Une seule candidature a été reçue et jugée conforme soit celle de Frédéric Deschênes à la 1^{re} vice-présidence de la FFT.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués accueillent le rapport du comité de mise en candidature.

Résolution 14-11-01-16

Proposée par Jean François Pitre

Appuyée par Jacques-Benoît Roberge

Adoptée à l'unanimité

13.4 Élection de la 1^{re} et 2^e vice-présidence

Frédéric Deschênes est élu par acclamation au poste de 1^{re} vice-présidence de la FFT.

Au poste de 2^e vice-présidence, **Rosalie Darveau**, présidente du comité de mise en candidature, présente la candidature de M. Alexandre Larouche, reçue après la période de mise en candidature. Sa lettre d'intention est soumise au président des élections. Suite à un empêchement de dernière minute, ce dernier n'a pas pu être sur place pour se présenter aux délégués. Le secrétaire des élections a lu la lettre à l'Assemblée.

Le président des élections demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats intéressés au poste de 2^e vice-présidence. Il n'y en a pas d'autres.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués accueillent la candidature de M. Alexandre Larouche au poste de 2^e vice-présidence de la FFT

Résolution 14-11-01-17

Proposée par Marie-Christine Aubrey

Appuyée par Gaëlle St-Louis

Adoptée à l'unanimité

Alexandre Larouche est élu par acclamation au poste de 2^e vice-présidence de la FFT.

14. Nomination des représentants de la FFT aux tables pancanadiennes

Les délégués nomment les représentants de la FFT aux organismes nationaux :

À la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), le président de la FFT **Richard Létourneau** est le représentant d'office de la FFT

À la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), **Étienne Croteau**, Directeur général par intérim de l'AFCY est le représentant de la FFT

À la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC), **Marie-Christine Aubrey** est la représentante de la FFT

Au Réseau pour le développement de l'alphabétisation et des compétences (RESDAC), pas de représentant puisque la FFT ne remplit pas les conditions 'd'accréditation' exigées par le RESDAC.

À la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), **Nuka de Jocas McCrae**, coordonnateur Jeunesse TNO est le représentant de la FFT

À la Société Santé en français (SSF), **Roxane Valade** est la représentante de la FFT

À la Commission Nationale des parents francophones (CNPF), **Jacques Lamarche**, président de l'APADY est le représentant de la FFT

Le président Létourneau remercie toutes les personnes qui ont accepté de représenter la FFT aux tables pancanadiennes et suggère une résolution globale. Les délégués ont émis le souhait d'être au courant des mandats de chaque représentante et représentant nommés aux tables pancanadiennes.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués ci-haut nommés soient déclarés des représentants de la FFT aux tables pancanadiennes.

Résolution 14-11-01-18

Proposée par Jean François Pitre

Appuyée par Jacques-Benoît Roberge

Adoptée à l'unanimité

15. Avis d'amendement aux Statuts et Règlements

Le président explique aux délégués chacune des modifications apportées par le comité. Les Statuts et Règlements modifiés sont présentés en ANNEXE.

IL EST PROPOSÉ Que les délégués amendent les Statuts et Règlements adoptés en décembre 2011 par les ajouts proposés par le comité de révision des Statuts et Règlements.

Résolution 14-11-01-19

Proposée par Richard Létourneau

Appuyée par Jean François Pitre

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ Qu'il y ait formation d'un comité de révision des Statuts et Règlements au complet des Statuts et Règlements pour s'assurer de la concordance de tous les éléments du document.

16. Brève présentation du réseau associatif et des membres des Tables nationales

Les délégués ont reçu un cahier comprenant les rapports d'activités du réseau associatif et des délégués aux tables pancanadiennes. Les personnes qui voulaient faire des commentaires sur leurs rapports ont été appelés à partager.

RESDAC : Océane Coulaudoux a expliqué l'organisme et les raisons pour lesquelles la FFT a perdu son accréditation.

FCCF : Étienne Croteau a présenté les principales activités réalisés par la FCCF durant l'année 2013-2014 et une partie de ce qui s'est fait durant l'année 2014. Une déléguée questionne pourquoi la FFT n'a pas demandé à chaque association de produire un rapport écrit pour le cahier de l'AGA. Le président l'informe que cela a été fait lors du CTPP du 27 septembre 2014.

À Hay River, il y a une baignade à la piscine sous fond de musique francophone. On donne également des cours de francisation aux anglophones métis d'origine francophone, soirée de cinéma, cabane à sucre, canot kayak.

17. Affaires diverses

17.1 Délégués de la Table des propositions

Jean de Dieu Tuyishime a expliqué en quoi consiste la table des propositions, son rôle et les membres. Elle se réunit une fois pour évaluer les projets soumis par les organismes communautaires à Patrimoine canadien. Il souhaite avoir les noms des délégués à cette Table provenant de toutes les communautés. Les personnes suivantes vont être contactées pour le suivi :

- Hay River : François Lamy
- Inuvik : André Ouellet et François Ouellet
- Yellowknife : Jacques Benoit Roberge et Océane Coulaudoux

17.2 Remerciements à l'administrateur sortant

Jean-François Pitre a tenu a remercié Paul Fleury pour le dévouement, l'implication et le professionnalisme qu'il a témoigné durant les dernières années qu'il a siégé au sein du CA de la FFT.

17.3 Annonces

Christine Raffaëlli a annoncé la nomination d'un agent au poste interministériel au sein de Patrimoine canadien. Il sera basé à Winnipeg et a un rôle de liaison interministériel.

18.- Varia

Aucun point à discuter

19.-Levée de l'assemblée -

La levée de l'assemblée est proposée par Jean-François Pitre à 16h30.

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE


André Légaré

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE


Jean de Dieu Tuyishime

Une note spéciale : le prix Jeanne Dubé sera remis au Café du Musée. Ce procès-verbal veut en rendre compte en indiquant que le prix sera remis à Madame France Benoit.

N.B. Le masculin est utilisé pour alléger le texte seulement.